

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2011

LOI DE FINANCES POUR 2012 (Nouvelle lecture) - (n° 4028)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 81

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 32
et état B

Mission « Médias, livre et industries culturelles »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse	0	0
Livre et industries culturelles	0	0
Contribution à l'audiovisuel et à la diversité radiophonique	0	19 914 500
Action audiovisuelle extérieure	0	0
TOTAUX	0	19 914 500
SOLDE	- 19 914 500	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement revient sur l'amendement n° II-102 adopté sur les crédits de la mission « Médias, livre et industries culturelles » par le Sénat en 1ère lecture. Il minore à ce titre de 19 914 500 € les autorisations d'engagement et de 19 914 500 € les crédits de paiement du programme « Contribution à l'audiovisuel et à la diversité radiophonique ».